

BÉLANGER
MASSICOTTE

AVOCATS & FISCALISTES INC.

LISTE DE PRIX 2019

CONSTITUTION ET ORGANISATION JURIDIQUE (SERVICE RÉGULIER)

La constitution et l'organisation d'une société par actions (entité distincte) en vertu de la Loi sur les Sociétés par Actions (Québec) ou en vertu de la Loi Canadienne sur les Sociétés par Actions comprend:

- 1) Statuts constitutifs (avec capital-actions à 15 catégories d'action)
- 2) Déclaration initiale au Registraire des entreprises du Québec (REQ)
- 3) Livre de Société (archive des procès-verbaux)
- 4) Organisation juridique de la Société (maximum de 5 actionnaires / 5 administrateurs sinon honoraires supplémentaires)
- 5) Immatriculation de la Société au Registraire des entreprises du Québec (REQ) pour la Société Canadienne
- 6) NUANS pour la société canadienne (obligatoire pour le dépôt de statuts)
- 7) Inscription au fichier de TPS/TVQ, DAS et impôt des sociétés
- 8) Correspondance avec client, comptable et Registraire des entreprises du Québec (REQ)
- 9) Rencontre avec client pour signature au livre de société et réponses aux questions de démarrage d'entreprises

| | QUÉBEC | CANADA |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------|
| HONORAIRES (TAXABLES) | 585,00\$ | 665,00\$ |
| DÉBOURSÉS (TAXABLES ET NON TAXABLES) | | |
| - Frais constitutifs | 337,00\$ | 200,00\$ |
| - Déclaration initiale ou d'immatriculation | aucuns frais ¹ | 337,00\$ |
| - NUANS (obligatoire pour le dépôt à Corporations Canada) | aucuns frais | 24,69\$ |
| - Livre de procès-verbaux de 2,5 pouces personnalisé ² | 103,00\$ | 103,00\$ |
| TOTAL | 1025,00\$ | 1 329,69\$ |
| FRAIS OPTIONNEL TAXABLE | | |
| - Réserve par nom soumis au service régulier (honoraires & déboursés) | 95,00\$ | 98,00\$ |

IMMATRICULATION (PERSONNE PHYSIQUE ET SOCIÉTÉ CANADIENNE OU ÉTRANGÈRE)

L'immatriculation d'une personne physique ou d'une société canadienne ou étrangère comprend:

- 1) la préparation de la déclaration d'immatriculation et le dépôt au Registraire des entreprises du Québec (REQ) en service régulier

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------|
| HONORAIRES (TAXABLES) | 225,00\$ | 225,00\$ |
| DÉBOURSÉS POUR UNE PERSONNE PHYSIQUE (TAXABLES ET NON TAXABLES) | 35,00\$ | aucuns frais |
| DÉBOURSÉS POUR UNE SOCIÉTÉ CANADIENNE OU ÉTRANGÈRE (TAXABLES ET NON TAXABLES) | 337,00\$ | 337,00\$ |

(1) Si déposée dans les 60 jours de la constitution, sinon ajouter 85,00\$.

(2) Il est possible d'acheter un livre de procès-verbaux (2.5 pouces) au montant de 100,00\$.

Les déboursés et taxes applicables sont en sus. Il est à noter que la grille tarifaire s'applique pour des demandes de services dans un délai de cinq jours ouvrables. Les tarifs sont sujets à changement sans préavis.

MISE À JOUR ANNUELLE

La mise à jour annuelle d'une société comprend:

1) la préparation des résolutions tenant lieu d'assemblées annuelles

Optionnelle

2) la préparation des documents corporatifs d'une déclaration de dividende

| | QUÉBEC | CANADA |
|--------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| HONORAIRES (TAXABLES) POUR LES RÉOLUTIONS ANNUELLES SANS MODIFICATION | 225,00\$ | 225,00\$ |
| HONORAIRES (TAXABLES) POUR LES RÉOLUTIONS ANNUELLES AVEC MODIFICATION(S) | 325,00\$ | 325,00\$ |
| FRAIS OPTIONNEL TAXABLE PAR DÉCLARATION DE DIVIDENDE | 150,00\$ | 150,00\$ |

DÉCLARATION ET RAPPORT ANNUEL

Les sociétés doivent produire une déclaration annuelle et, dans le cas d'une société constituée en vertu de la Loi Canadienne sur les Sociétés par Actions (LCSA), un rapport annuel. La production des documents comprend:

1) la vérification des informations reflétées auprès des autorités gouvernementales

2) la préparation de la déclaration annuelle et, dans le cas d'une société constituée en vertu de la Loi Canadienne sur les Sociétés par Actions (LCSA), la préparation du rapport annuel fédéral

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| HONORAIRES (TAXABLES) | 90,00\$ | 90,00\$ |
| DÉBOURSÉS NON TAXABLES | | |
| - Déclaration annuelle au Registraire des entreprises (REQ) ³ | gratuite/85,00\$ | aucuns frais ¹ |
| - Rapport annuel | aucuns frais ¹ | 20,00\$ |

(3) Si la société produit une déclaration d'impôt auprès du gouvernement du Québec, le montant de 85,00\$ sera payé à même l'avis de cotisation envoyé par Revenu Québec. Ce montant sera majoré de 50% si la déclaration annuelle est produite en retard.

Les déboursés et taxes applicables sont en sus. Il est à noter que la grille tarifaire s'applique pour des demandes de services dans un délai de cinq jours ouvrables. Les tarifs sont sujets à changement sans préavis.

BÉLANGER
MASSICOTTE

AVOCATS & FISCALISTES INC.

288, rue Marquette Bureau #201
Sherbrooke, Québec J1H 1M3

Téléphone: 819.575.2570
Télécopieur: 819.575.2579

Courriel: mbelanger@bmavocatsfisc.ca